



L'économie présenteielle, un des moteurs du développement des territoires ? ¹

I. Introduction

Selon l'Insee², l'économie présenteielle, ou résidentielle, regroupe les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et services visant à la satisfaction des besoins de personnes présentes sur un territoire, qu'elles soient résidentes ou simplement de passage (touristes...) : Activités de services aux particuliers, construction, santé, action sociale, commerce de détail, hébergement, restauration, transports de voyageurs, télécommunications, activités financières et d'assurance, activités immobilières, administration publique...

Au 31 décembre 2020, en Côtes d'Armor, ainsi qu'en Bretagne, 2 salariés sur 3 appartiennent à la sphère présenteielle et plus de 3 sur 5 aux secteurs privés de cette sphère.

Pour mesurer de manière plus exhaustive l'impact de l'économie résidentielle et son potentiel de développement, il est nécessaire d'inclure dans l'analyse d'autres indicateurs descriptifs de la population : structure par âge, situation financière, pression touristique, mobilité croissante de toutes les populations qui engendre des flux définitifs ou saisonniers, quotidiens ou ponctuels.

« Cette mobilité croissante des populations, et la séparation entre les lieux de travail, de vie ou de loisirs, permettent de constater une déconnexion croissante entre les territoires de production de richesses et ceux de consommation. C'est sur cette consommation, liée à la présence de populations permanentes ou temporaires (retraités, résidents actifs, touristes...), qui participent à la redistribution des revenus sur un territoire, qu'est basée l'économie présenteielle. »

Veiller au bon équilibre entre l'économie présenteielle et l'économie productive est cependant un enjeu central dans les stratégies de développement local. Le revers de la médaille tient en la probable dégradation de la qualité de vie et de ces lieux de bien-être. En cause, la (sur)fréquentation, la saturation et la détérioration des milieux naturels, la pollution, l'augmentation du prix du foncier, la congestion des transports, le conflit avec la population ancienne et l'identité territoriale... En plus des emplois souvent peu qualifiés et peu rémunérés, la forte attractivité des territoires doit faire face au danger d'exclure les populations les moins riches avec le risque d'une ségrégation spatiale. »

Ces éléments mènent à une situation où la sphère présenteielle menace les facteurs d'attractivité qui la soutiennent et donc sa pérennité.

¹ Cette étude a été réalisée pour confirmer ou infirmer les conclusions de l'analyse de 2010 (données Insee 2008) toujours disponible sur Armorstat (Rubrique Etudes et publications / Démographie).

² L'Insee distingue 2 sphères : la sphère présenteielle et la sphère productive (qui se substitue à la sphère non présenteielle depuis 2015). Cette dernière regroupe les activités déterminées par différence avec la sphère présenteielle. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère. Au sein de ces deux sphères, est distinguée l'appartenance au domaine public et au domaine privé.

Les activités du domaine public qui auparavant étaient regroupées dans la sphère publique sont partagées entre la sphère présenteielle et la sphère productive. « La partition de l'économie entre ces 2 sphères permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Elle permet aussi de fournir une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre dans les territoires. »

II. L'économie résidentielle en Côtes d'Armor

Une analyse cartographique des communes des Côtes d'Armor³, à partir d'un certain nombre d'indicateurs, permet de mieux appréhender et de comparer le niveau d'attractivité résidentielle des territoires infra-départementaux. Pour ce faire, 3 types d'indicateurs ont été retenus :

1) Les activités économiques résidentielles :

- Part des emplois salariés⁴ de la sphère résidentielle privée et publique dans le total des effectifs salariés (mesure du poids des emplois liés à la satisfaction des besoins de la population : services à la population, commerce, construction...).

2) L'attractivité résidentielle des communes :

- Part des nouveaux arrivants entrant dans la population totale de la commune : mesure de la proportion de nouveaux habitants sur un territoire (lieu de résidence 1 an auparavant et non 5 ans comme en 2008 (étude 2010) ;
- Part des migrants alternants : évaluation de la proportion de personnes résidant sur un territoire mais travaillant à l'extérieur ;
- Part des retraités dans la population totale ;
- Nombre de lits (et non nombre de logements) touristiques⁵ pour 100 habitants ou au km² : identification des espaces les plus touristiques.

3) La situation financière de leur population :

- Montant annuel moyen des salaires et traitements d'un foyer fiscal ;
- Montant annuel moyen des pensions et retraites d'un foyer fiscal.

1) L'activité économique résidentielle

La sphère économique dite «résidentielle»⁶ est constituée d'activités destinées à répondre aux besoins les plus fréquents des ménages : services aux particuliers, construction, santé et action sociale, commerce de détail, activités financières, transport...

Au sein de cette sphère, sont distinguées les activités du secteur privé de celles qui relèvent du domaine public. La proportion prise par les emplois générés par ces secteurs d'activités dans l'emploi total salarié d'un territoire détermine l'impact de l'économie résidentielle.

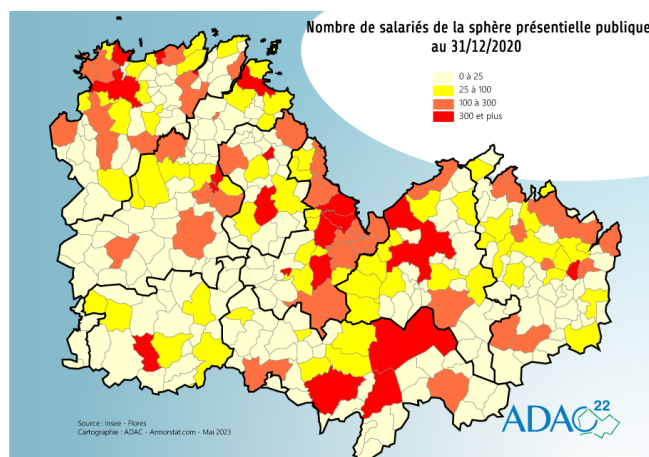
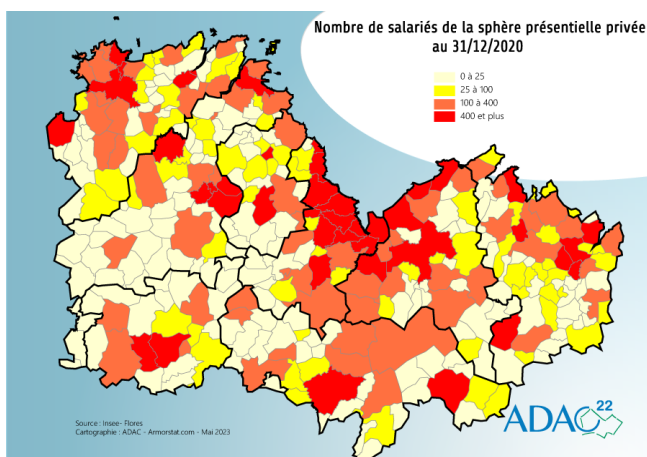
Toutefois, une analyse fondée sur ce seul critère serait partielle et imparfaite. En effet, les entreprises incluses dans la sphère résidentielle sont nombreuses à ne pas employer de salariés, notamment dans les secteurs du commerce, des services à la population, voire de la construction. D'autre part, l'importance des postes salariés dans la sphère productive a également une influence sur les économies locales, par exemple en matière de commerce et de transport.

³ A noter que sur toutes les cartes est indiquée la moyenne des données des 348 communes du département, qui sert dans la plupart des cas de référence pour la répartition des communes.

⁴ L'effectif salarié en fin d'année correspond au nombre de postes présents la dernière semaine de décembre dans l'établissement employeur. L'effectif en fin d'année de certains établissements peut donc être nul, si le ou les personnes salariées pendant l'année n'étaient plus en emploi fin décembre.

⁵ Les données sur le tourisme sont limitées, seule la capacité d'accueil a pu être traitée, indépendamment du taux de remplissage. Des données sur le nombre de nuitées auraient été plus pertinentes mais ne sont pas disponibles à l'échelle des communes.

⁶ L'Insee distingue 2 sphères, la sphère résidentielle et la sphère productive (ex sphère non résidentielle). Ce partage succède au découpage antérieur en 3 sphères, la sphère résidentielle, la sphère productive et la sphère publique. La répartition des emplois par sphère se fait grâce aux données FLORES. Ce nouveau dispositif « Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié succède à CLAP (Connaissance de l'Appareil Productif Local) permet de suivre les profils d'emplois d'un territoire. Flores couvre l'ensemble de l'emploi salarié, quel que soit le secteur d'activité et le type d'employeur (public ou privé, y compris les particuliers employeurs). Sont exclus du champ les établissements relevant du ministère des Armées (personnels militaires comme civils).

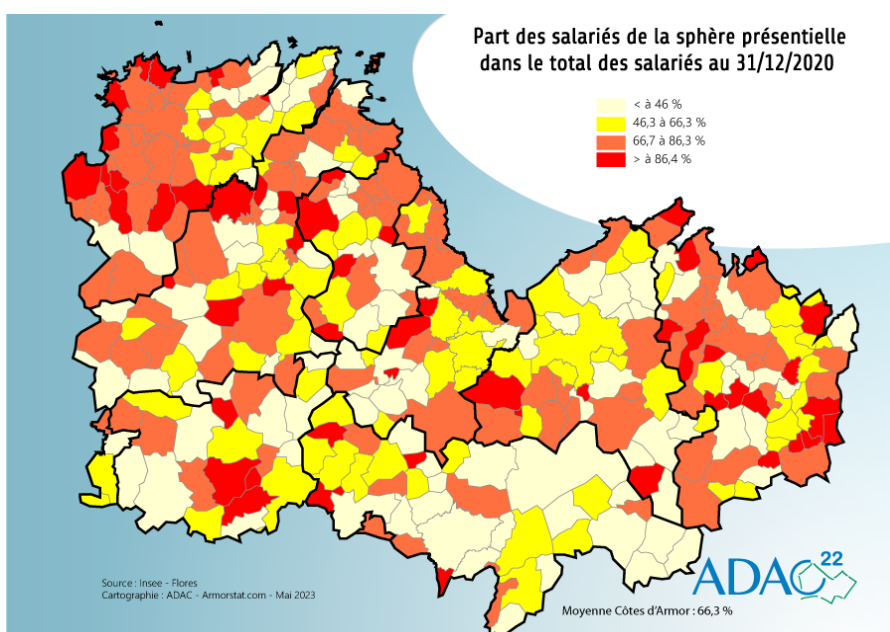


Au 31 décembre 2020, 66% des effectifs salariés (65% des établissements actifs) appartenait à la sphère résidentielle en Côtes d'Armor contre 65% en Bretagne (67% des établissements). Les salariés de la sphère résidentielle du domaine privé représentent 42,6% des effectifs salariés dans le département (Région : 43,1%).

En Côtes d'Armor, les postes salariés de la sphère résidentielle privée représentaient, en 2020, 42,6% du total des effectifs salariés (81.263 emplois) contre 33,0% pour la sphère productive privée (63 028) et 24,4% pour les activités du domaine public (46 522). Autrement dit, en Côtes d'Armor et en Bretagne, 2 emplois sur 5 sont « liés » à la fonction résidentielle des territoires (Cf. détails dans le tableau en annexe).

Les volumes d'emplois dans les activités de la sphère résidentielle les plus importants concernent les agglomérations ainsi que les territoires situés le long et au Nord de la RN12. 5 communes comptent plus de 5 000 salariés : Saint-Brieuc, Lannion, Plérin, Dinan et Lamballe-Armor. Au Sud de cet axe, notamment au sud-ouest et au sud-est, un grand nombre de communes compte chacune moins de 100, voire moins de 25 salariés.

A noter que sur les 128 communes qui comptent moins de 50 salariés (sphère résidentielle et sphère productive confondues), la majorité d'entre elles sont localisées dans le quart sud-est et surtout sud-ouest du département.



Si l'on analyse les données non plus en volume mais en proportion, la part des emplois de la sphère résidentielle dans l'emploi total est particulièrement significative (> à 50%) dans un grand nombre de communes (239).

Dans certains territoires, littoraux mais également ruraux, c'est plus de 2 emplois sur 3 qui sont concernés. Ceci s'explique, pour partie, par une moindre représentation des emplois de la sphère productive, notamment privée.

A l'inverse, dans certains territoires, l'économie résidentielle, en proportion, semble, de prime abord, moins importante qu'elle ne l'est en réalité en volume d'emplois (communes de Lamballe Terre et de Leff Armor Communauté ou situées au sud du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération). Au niveau intercommunal, seule Loudéac Communauté Bretagne Centre bénéficie d'une sphère productive dominante (59,7% des postes salariés).

Les données Insee sur la répartition des emplois au lieu de travail entre les deux sphères économiques, et leur évolution entre les deux recensements de 1999 et 2019⁷, permettent de mettre en évidence la forte croissance de l'économie présenteielle. Sur cette période, le gain d'emplois est de 21 033 (+17,5%) contre 2 975 pour la sphère non présenteielle (+ 3,9%). A noter, toutefois, que sur la période 2008-2019, l'emploi total diminue en raison de la baisse des emplois productifs (-1 089, -1,4%), la sphère présenteielle étant stable (-51, -0,04%).

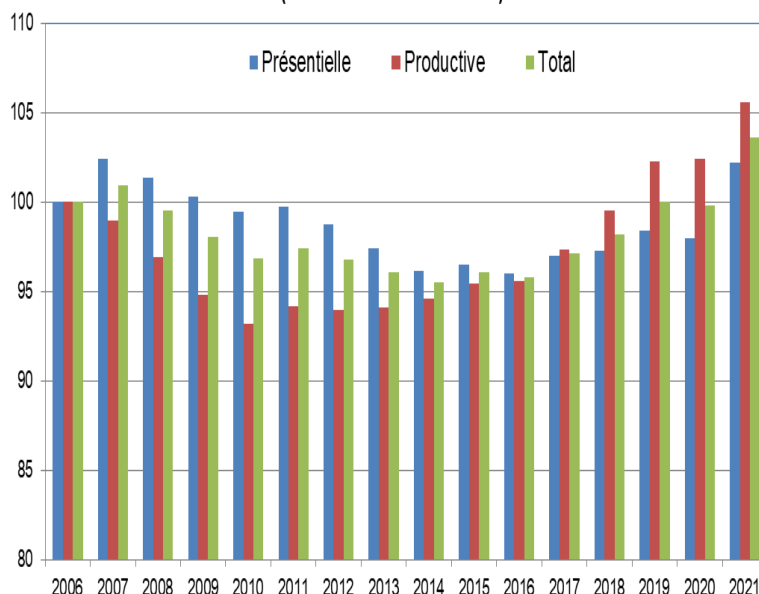
Si l'on applique la définition des sphères à partir de la nomenclature d'activité de l'Insee aux données de Pôle Emploi, les évolutions des effectifs salariés du secteur privé de 2006 à 2021 sont notoires.

Avec 73 313 salariés, la sphère présenteielle a enregistré un gain de 1 598 personnes (+2,2%) alors que la sphère non présenteielle (53.123 salariés) a gagné 2 796 emplois (+ 5,6%).

Les données sur l'évolution des effectifs industriels, qui représentent une forte part de l'économie non présenteielle (41%), montrent une baisse importante des effectifs industriels de la sphère productive sur cette période de 15 ans, -1 987 salariés, soit -8,4% (-8,5% en Bretagne et -17,1% en France). Dans le secteur tertiaire, les effectifs augmentent quelle que soit la sphère (au total +6 760 emplois, soit +8,2% contre +16,4% en Bretagne et +12,8% en France).

Sur le graphique ci-contre, après un ralentissement de la croissance de la sphère présenteielle entre 2013 et 2018, on observe une reprise toutefois moins forte que pour la sphère productive, notamment en 2021 pour l'ensemble des effectifs salariés du privé.

Evolution des effectifs salariés du secteur privé
(indice base 100 en 2006)



2) L'attractivité résidentielle des territoires

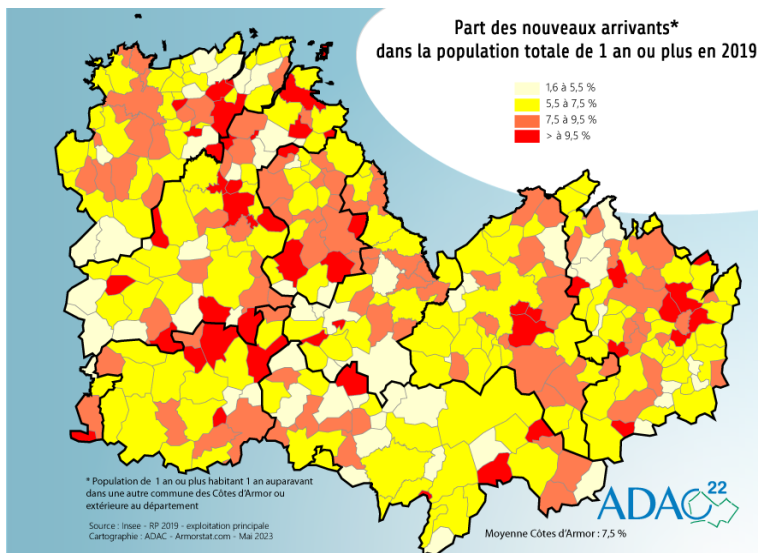
a) Les migrations résidentielles

Le niveau d'attractivité d'un territoire s'apprécie notamment au regard de l'importance des mouvements migratoires résidentiels (part des nouveaux habitants venus s'installer dans le territoire, appelés également « migrants définitifs »).

En volume, les territoires les plus attractifs du département⁸ sont majoritairement les pôles urbains : Villes de Saint-Brieuc, Lannion, Dinan et Lamballe-Armor (plus de 1 000 arrivants en 1 an) ainsi que Plérin, Guingamp, Paimpol, Languieux, Loudéac et Tréguieux (de 680 à 970 arrivants en 1 an).

⁷ Recensements de la population 1999, 2008 et 2019 - exploitations complémentaires

⁸ L'attractivité résidentielle s'apprécie non pas seulement en fonction du nombre de nouveaux résidents mais également au regard du solde migratoire (Cf. en annexe les cartes du solde migratoire entre 2014 et 2020 et de la Typologie d'évolution de la population entre 2014 et 2020 en fonction des Soldes naturel et migratoire).



Toutefois, hors contexte urbain, l'importance du mouvement de migration résidentielle s'apprécie, non pas en volume, mais en proportion des nouveaux arrivants dans la population.

Sur cette base, les territoires les plus attractifs des Côtes d'Armor (+ de 7,5% de «nouveaux arrivants») sont pour la plupart les espaces périurbains des agglomérations citées précédemment.

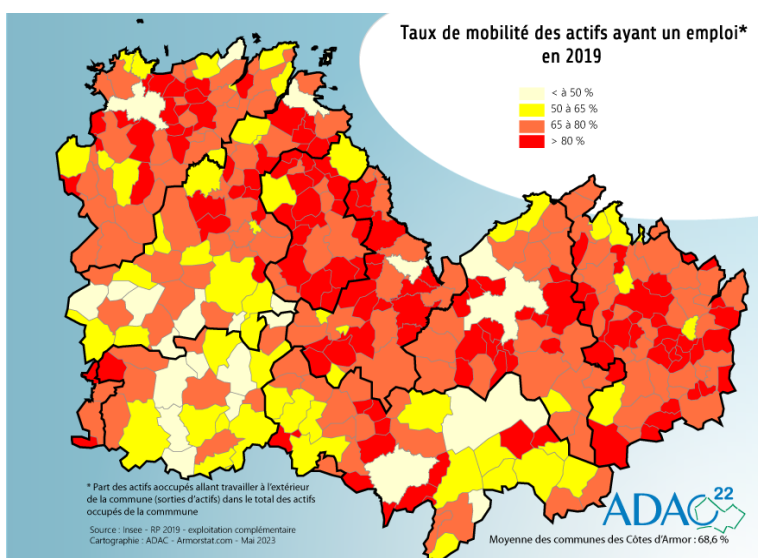
Les territoires dont l'attraction sur les nouvelles populations est moindre sont généralement situés dans la moitié sud des Côtes d'Armor. Certains espaces littoraux sont également pénalisés par leur «éloignement» et «isolement» relatifs.

Au niveau intercommunal, les proportions de migrants les plus importantes (> à la moyenne départementale) sont observées sur les territoires de Guingamp-Paimpol Agglomération (8,1%), de la CCKB (8,0%), de Dinan Agglomération (7,9%) et de Leff Armor Communauté (7,7%). Loudéac Communauté - Bretagne Centre compte la part la plus faible (6,6%) devant Lamballe Terre et Mer (6,9%).

Toutefois, il faut préciser que, si l'on ne considère que les arrivées de résidents extérieurs au département, les communes littorales et celles limitrophes des départements voisins enregistrent les plus forts taux d'entrées, supérieurs ou égaux à la moyenne des Côtes d'Armor : 3,0%, la CCKB ayant le plus fort du département (4,2%). Les mouvements internes au département les plus importants sont quant à eux majoritairement observés au sein des agglomérations et de leur périphérie.

b) Les migrations alternantes

Lieux de travail et d'habitat coïncident de moins en moins. La référence n'est plus tant la distance que le temps de trajet. Il s'agit d'un choix assumé (volonté de « se mettre au vert », de vivre dans un environnement de qualité...) ou d'une contrainte qui beaucoup subissent (double emploi, coût du foncier et de l'immobilier dans et en périphérie des agglomérations ainsi qu'à proximité du littoral...).



La carte ci-contre traduit la proportion de «migrants alternants» dans la population active occupée résidente des communes autrement dit la part des personnes actives ayant un emploi qui habitent le territoire mais qui travaillent en dehors de ce territoire. La fonction résidentielle des territoires est d'autant plus affirmée que cette part est importante.

Cette population peut être particulièrement profitable au territoire, car elle dépense localement tout ou partie des revenus acquis «à l'extérieur».

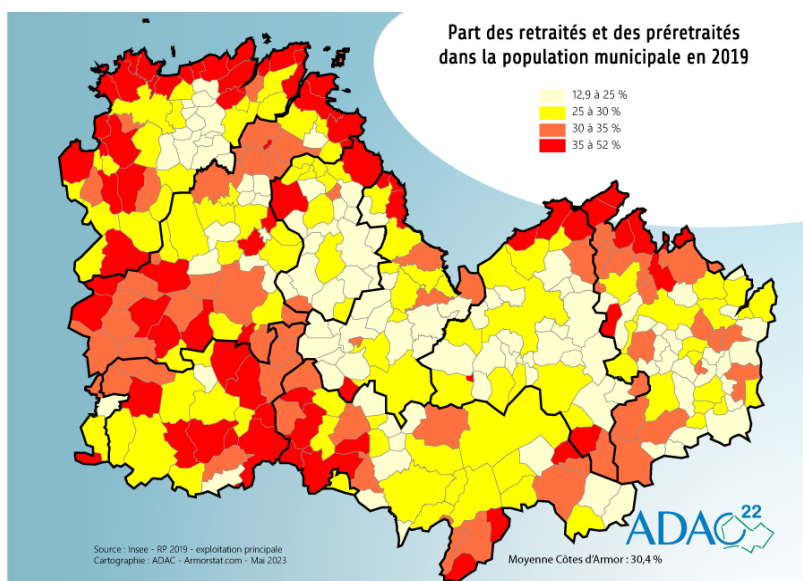
En Côtes d'Armor, en moyenne, 69 actifs occupés sur 100 quittent leur commune de résidence pour aller travailler (66 en 2013, 65 en 1999). Le taux de mobilité des populations actives résidentes des pôles urbains, principaux pôles d'emplois du département (Lannion, Loudéac, Paimpol, Saint-Brieuc, Lamballe-Armor) est plus faible (moins de 50%). A l'inverse, le phénomène de migrations alternantes est particulièrement important dans le quart nord-ouest du département autour des agglomérations de Lannion, Guingamp et Saint-Brieuc. Il en est de même dans la portion est des Côtes d'Armor où toutes les communes de Dinan Agglomération sont quasiment concernées. Les aires d'influences Malouine ou Rennaise jouant un rôle primordial.

c) Les retraités

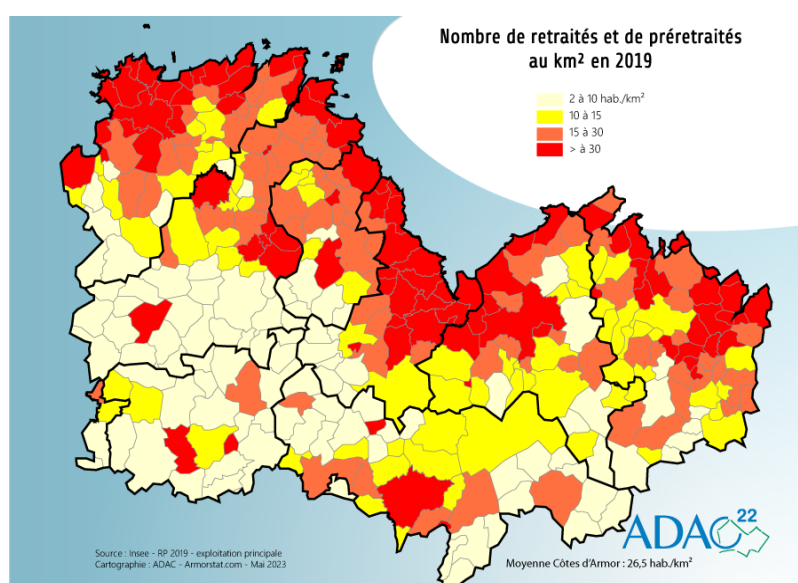
La population retraitée et préretraitee est généralement grande consommatrice de services à la personne et génère des emplois nouveaux. Le niveau des pensions et retraites, extrêmement variable, détermine toutefois leur capacité à consommer.

La proportion de retraités dans la population totale des Côtes d'Armor était en 2019 plus importante qu'au niveau régional (30,4% contre 26,3% en Bretagne).

Les proportions les plus faibles dans la population de personnes retraitées (< à 25%) sont observées dans de nombreuses communes de Saint-Brieuc Armor Agglomération, Lamballe Terre et Mer, Dinan Agglomération et Leff Armor Communauté. Cette proportion est également faible dans certaines communes localisées en périphérie de Lannion et, dans une moindre mesure, de Guingamp et de Loudéac.



C'est dans les portions plus rurales et agricoles du sud-ouest des Côtes d'Armor que le poids des retraités dans la population totale est le plus important. Toutefois, l'impact favorable de cette population sur l'économie locale est amoindri par les niveaux des retraites et pensions souvent relativement faibles (Cf. Partie 3 « *La situation financière des territoires* »).



Il n'en est pas de même dans les zones littorales, également marquées par une proportion importante de retraités mais qui bénéficient globalement de retraites plus élevées.

Au plan intercommunal, les poids des retraités et préretraités dans la population totale les plus faibles sont observés à Leff Armor Communauté, Saint-Brieuc Armor Agglomération et Lamballe Terre et Mer devant Loudéac Communauté - Bretagne Centre (< à 30%) alors que les plus élevés le sont à la CCKB, Lannion-Trégor Communauté et Guingamp-Paimpol Agglomération. Le taux de Dinan Agglomération étant identique à celui des Côtes d'Armor.

Si l'incidence de la population retraitée sur la consommation de biens et de services locaux est évidente, la structure de cette population ainsi que sa densité, amènent, dans certains cas, à relativiser la contribution des retraités aux dynamiques territoriales.

Ainsi, la densité de retraités est faible dans le quart sud-ouest du département alors que, comme indiqué précédemment, leur poids dans la population totale est important. A l'inverse, la densité de retraités dans les principales agglomérations, mais également sur l'ensemble du littoral, est très élevée (Cf. carte ci-contre).

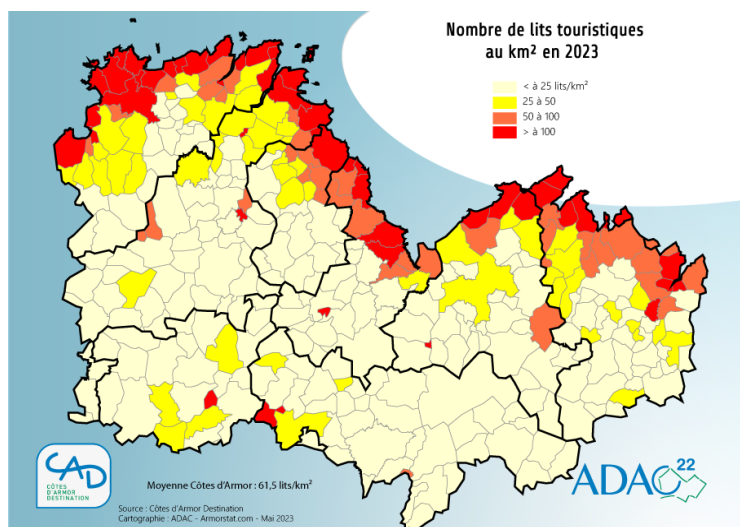
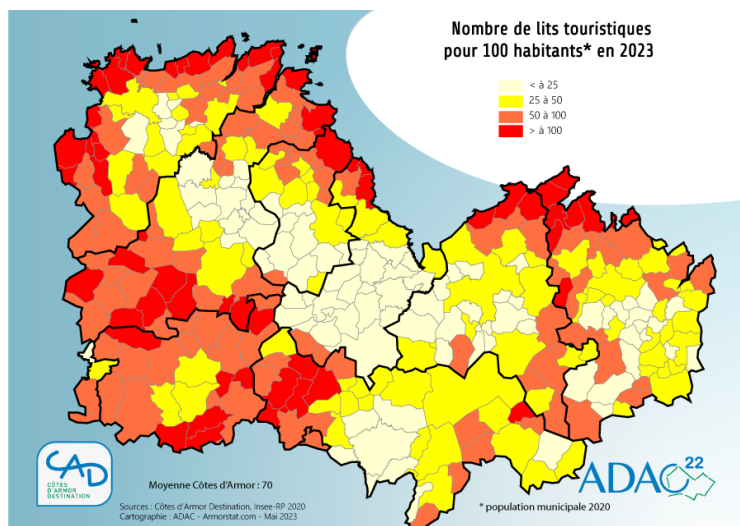
d) Les touristes

L'activité touristique constitue une source variable d'emplois, permanents ou saisonniers, et de revenus pour les territoires costarmoricains : les visiteurs découvrent sites et monuments, consomment, se restaurent, se logent...

L'attrait touristique est évalué ici en fonction du nombre de lits touristiques⁹ (Cf. cartes ci-contre : fonction ou pression touristique des communes) qui constitue un indicateur fiable de répartition sur le territoire départemental des touristes. En moyenne annuelle, le cumul de la population résidente et de celle liée à l'attractivité touristique, porte la population des Côtes d'Armor à 670 000 habitants.

La densité de lits touristiques en Côtes d'Armor est élevée (61,5 lits / km²) du fait, principalement, du contexte littoral.

En effet, la répartition spatiale de ces lits profite essentiellement aux régions maritimes dans lesquelles la densité dépasse parfois très largement la moyenne départementale, supérieure à 100, voire 1500 lits au km² (Saint-Quay-Portrieux, Saint-Jacut-de-la-Mer et Perros-Guirec) et comprise entre 1 100 et 1 400 lits / km² (Trégastel, Ile de Bréhat, Pléneuf-Val-André, Lancieux et Saint-Cast-le-Guildo).



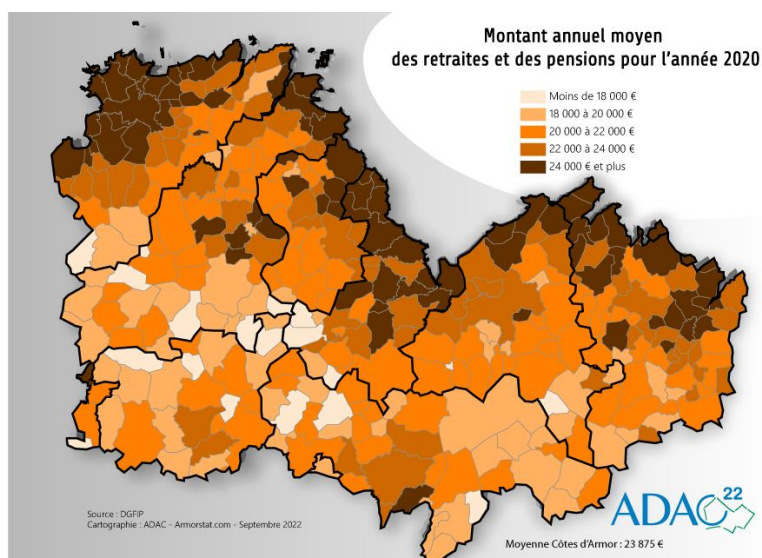
3) La situation financière des territoires

La densité de population d'un territoire ne suffit pas à créer une dynamique économique. Le niveau de revenu des habitants (autrement dit leur potentiel de consommation ou pouvoir d'achat) doit également être pris en compte. En général, plus les revenus des populations sont élevés, plus les services à la personne sont développés et diversifiés. En outre, dans certains territoires peu attractifs, une population aisée peut contribuer à la création d'emplois dans le secteur, notamment, de l'économie résidentielle.

⁹ Lits en résidences secondaires, hôtels, résidences de tourisme, campings, parcs résidentiels de loisirs, meublés, gîtes d'étape et de groupe, chambre d'hôtes, hébergement collectif (source : Côtes d'Armor Destination).

Deux types de revenus sont ici considérés : d'une part, les salaires et traitements et, d'autre part, les retraites et pensions déclarées par l'ensemble des foyers fiscaux¹⁰.

a) Les retraites et pensions



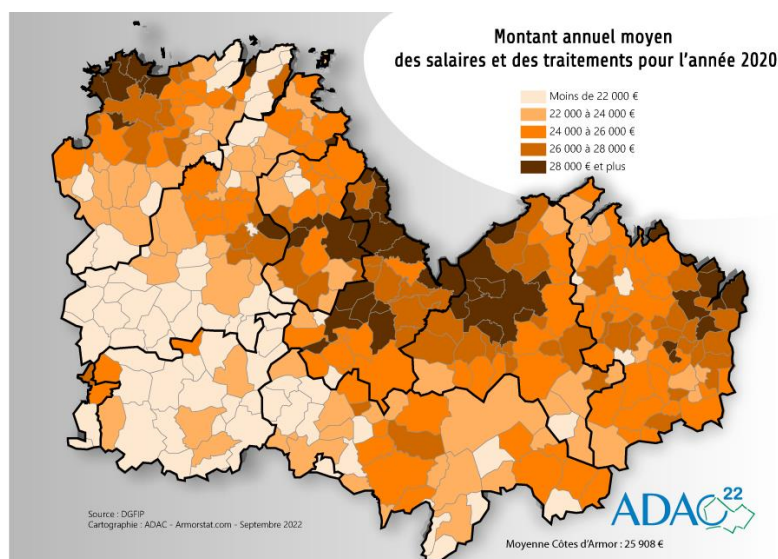
Le montant annuel moyen des retraites et pensions des foyers fiscaux costarmoricains est de 23 875 € en 2020, plus faible que la moyenne régionale (24 277 €) et nationale (23 957 €).

Dans le département, ce montant varie, selon les territoires, entre 14 684 € et 33 023 €.

Les montants de retraites les plus importants, très souvent supérieurs à 22 000 €) concernent les territoires littoraux et urbains. Les plus faibles revenus (< à 20 000 €) sont observés dans une grande moitié sud des Côtes d'Armor, et plus spécialement dans la portion ouest (< à 18 000 €).

b) Les salaires et les traitements

La moyenne des salaires et traitements est, en Côtes d'Armor, de 25 908 €, plus faible que dans les autres départements bretons (Bretagne : 27 818 €) et surtout qu'en moyenne nationale (30 065 €). Dans le département, ce montant varie, selon les territoires, entre 14 230 et 34 060 €.



Les montants de rémunérations les plus élevés sont déclarés par les personnes qui résident dans les agglomérations ainsi que dans leur périphérie. Ces différents territoires sont également les principaux pôles d'emplois des Côtes d'Armor.

Les plus faibles revenus salariaux sont, d'une manière générale, plus fréquents dans la portion ouest du département, et majoritairement dans le sud-ouest, le territoire de la CCKB et le sud de celui de Guingamp-Paimpol Agglomération étant principalement touchés, ainsi que, mais dans une moindre mesure, le littoral nord-est de Lannion Trégor Communauté.

III. La traduction géographique en Côtes d'Armor

L'analyse globale de ces différents indicateurs montre que l'on peut distinguer 3 types de territoires : ceux qui se trouvent au sud et ceux qui se trouvent au nord de l'axe routier principal du département, la RN 12. Au nord, il faut aussi toutefois distinguer les zones littorales des autres.

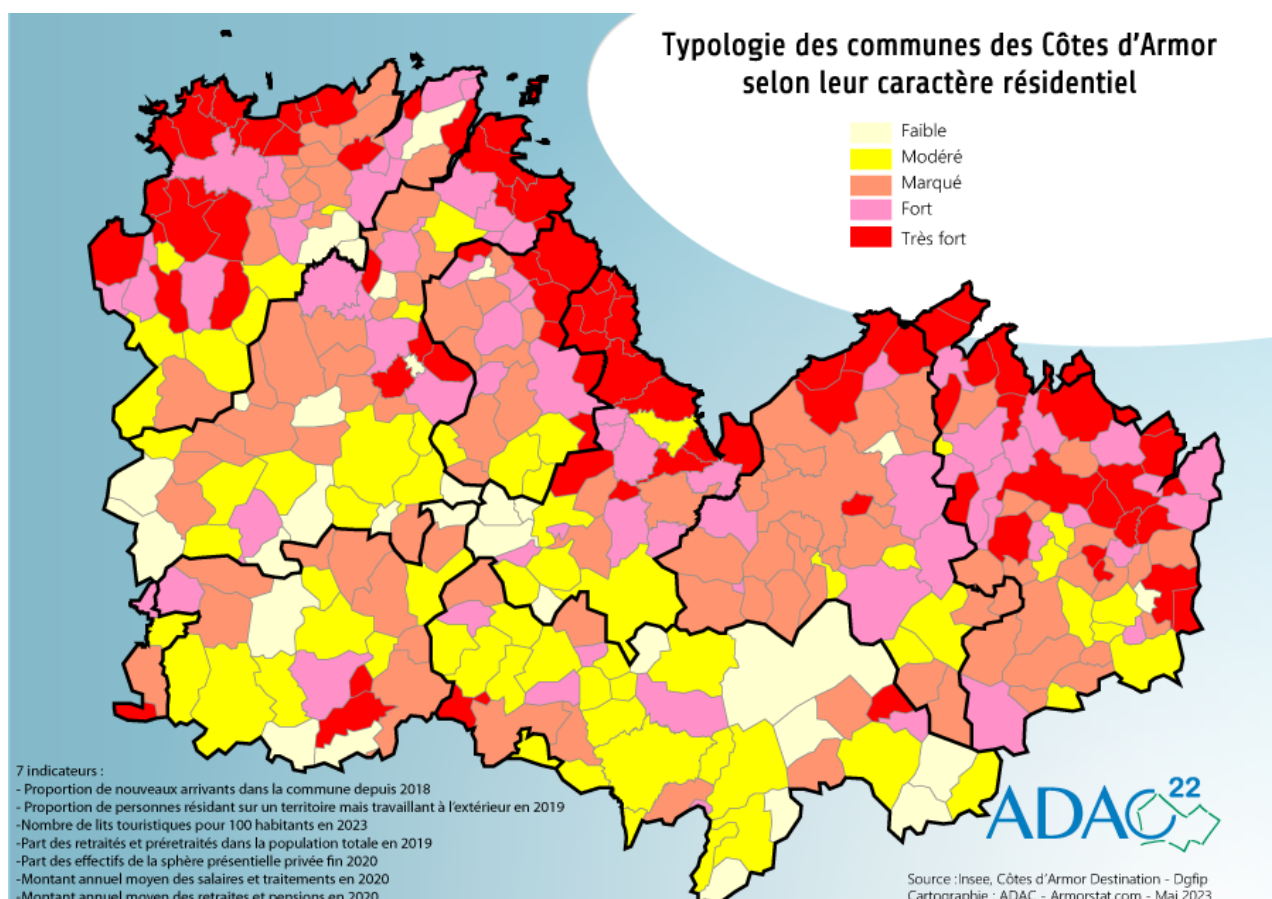
¹⁰ Source : Direction Générale des Impôts. Les données utilisées traduisent la taxation des revenus de l'année 2020 à la date du 31 décembre 2021 (avant application de la déduction forfaitaire de 10% et de l'abattement de 20%).

Ainsi, globalement, **le sud** et surtout le sud-ouest des Côtes d'Armor se distinguent par une économie résidentielle faible ou modérée : forte proportion de retraités mais ayant des pensions et retraites faibles. Le montant moyen des salaires et des traitements sont également inférieurs à la moyenne costarmoricaine. Le territoire se caractérise aussi par sa faible attractivité (migrants résidentiels et alternants), un taux de mobilité inférieur à la moyenne départementale, un nombre total d'emplois et des effectifs salariés de la sphère présentielle peu importants, une faible densité de logements touristiques.

Au nord, les **communes littorales** se distinguent par une fonction résidentielle importante : forte proportion de retraités avec des pensions et retraites élevées, une forte pression touristique et des volumes d'emplois dans la sphère présentielle significatifs. Le taux de mobilité et la part des nouveaux arrivants sont globalement moins élevés que la moyenne départementale. De plus, un certain nombre de communes littorales se caractérisent par un montant moyen des salaires et traitements inférieur à la moyenne costarmoricaine ce qui entraîne des disparités au sein de ces territoires, la cohabitation entre des populations ayant des retraites élevées et un certain nombre d'actifs disposant de rémunérations relativement faibles étant source de conflits (besoins différents, inégalités sociales, pression foncière...).

Pour les pôles urbains et leur périphérie, à l'exception des villes de Saint-Brieuc et Guingamp, où il est modéré ou faible, le dynamisme résidentiel est fort ou marqué. Les montants moyens des salaires et traitements, ainsi que des pensions et retraites, sont élevés. Les déplacements domicile-travail, ainsi que les nouveaux arrivants, sont plus nombreux que la moyenne départementale. Ces territoires sont caractérisés par des effectifs salariés importants dans la sphère présentielle mais également productive. La part des retraités et la densité de logements touristiques sont plus faibles que dans les zones littorales.

L'analyse croisée a pour objectif de différencier les territoires des Côtes d'Armor en fonction du caractère plus ou moins résidentiel de leur population et de leur économie. En effet, lorsque l'on superpose l'ensemble des sept critères, qui viennent d'être commentés, différents territoires apparaissent.



La méthode consiste à attribuer à chaque territoire un score allant de 1 à 4, en référence aux quatre classes de valeurs utilisées dans chacune des cartes relatives aux sept critères étudiés. La somme de ces scores permet alors de regrouper les communes en fonction d'un fait résidentiel plus ou moins marqué : plus le territoire obtient un score élevé et plus il peut être considéré comme résidentiel.

On peut ainsi établir cinq groupes de communes, celles qui bénéficient d'une particularité résidentielle « *très forte* », « *forte* », « *marquée* », « *modérée* » ou « *faible* ».

Les territoires des Côtes d'Armor, dont le caractère résidentiel de la population et de l'économie est « *très fort* » ou « *fort* », sont quasiment tous localisés à proximité du littoral et incluent les communes situées en périphérie des principales agglomérations du département ainsi que les agglomérations de Dinan et Lannion. Dans ces communes, le fait résidentiel « fort » tient essentiellement au niveau moyen élevé des revenus, salaires et pensions ainsi que, pour les communes littorales, à une très forte attractivité touristique et à un poids élevé des retraités dans la population.

Le poids des nouveaux arrivants dans la population totale, et un taux de mobilité élevé, contribuent à l'amplification de ce caractère résidentiel dans les principaux pôles urbains et dans les communes limitrophes de ces pôles. Le nombre de salariés des activités liées à la sphère résidentielle (publique et privée) est particulièrement important et leur poids dans les effectifs totaux dépasse la moyenne départementale. Leur fonction résidentielle est, par contre, amoindrie par une part de retraité qui se situe assez nettement en deçà de la moyenne départementale.

Le fait résidentiel est « *marqué* » surtout dans les communes rétro-littorales ou situées à l'intérieur des terres costarmoricaines et en limite de l'Ille-et-Vilaine. La part des actifs résidents allant travailler dans une autre commune est élevée, le nombre de lits touristiques est faible. Les montants moyens des retraites et pensions, salaires et traitements sont généralement inférieurs aux valeurs moyennes départementales. Selon les territoires, le poids des activités de la sphère résidentielle varie. Il est plus faible au nord-est de Lannion-Trégor Communauté et varie fortement selon les communes dans les autres territoires.

Dans le reste du département, le fait résidentiel apparaît « *modéré* », voire « *faible* ». Il s'agit de territoires dans lesquels la part des salariés de la sphère résidentielle, ainsi que le montant moyen des salaires et retraites sont souvent inférieurs à la moyenne départementale. Par ailleurs, leur attractivité résidentielle et leur taux de mobilité sont généralement moindres qu'au niveau départemental. Ils se caractérisent également par un attrait touristique moindre et une proportion d'habitants âgés souvent importante. Ils sont majoritairement localisés dans les portions sud et sud-ouest du département.

Synthèse

Le développement de la fonction résidentielle des territoires est généralement considéré comme un moteur du développement de l'économie locale, notamment dans les communes dont l'appareil productif est faible.

Certains territoires costarmoricains ont une forte capacité à attirer de nouvelles populations. Toutefois, cette réalité ne se traduit pas nécessairement dans le champ économique. En effet, pour que présence de population soit synonyme de dynamisme économique, il est nécessaire que les biens et services soient consommés localement avec une condition toutefois, celle d'une offre disponible suffisante et satisfaisante.

Les territoires doivent toutefois être attentifs au fait que ce développement ne soit pas fondé sur une logique unique au service, par exemple, des seules populations âgées (l'illusion de « *L'or gris* ») et qu'elle ne se fasse pas au détriment de l'économie productive, qui est également source d'emplois et de richesses.

D'autre part, si l'économie résidentielle peut générer des activités et des emplois, elle a aussi des conséquences ambivalentes sur l'évolution du travail et sur le développement économique des territoires.

Elle a des effets induits sur la croissance locale plus faibles que ce que laisse supposer sa part dans l'emploi, aussi bien du côté de l'offre que de la demande :

- Des gains de productivité généralement plus faibles que dans la sphère productive ;
- En raison de salaires plus faibles (plus d'employés et d'ouvriers et des contrats à temps partiel et de durée plus courte), la part du résidentiel est moins forte en termes de rémunérations qu'en termes d'effectifs. Par conséquent, les créations d'emplois impliquent une moindre augmentation du pouvoir d'achat distribué ;
- L'essor de la sphère présentielle a des conséquences sur l'attrait des territoires et entraîne parfois une dégradation de la qualité de vie. Elle génère certaines tensions telles que l'augmentation des prix de l'immobilier, la création d'inégalités sociales, des phénomènes de congestion ainsi que l'altération des atouts locaux, notamment environnementaux...

Le risque de perte de qualification est lui aussi envisageable. En effet, faute de débouchés locaux pour des emplois qualifiés, les jeunes seront conduits à quitter le territoire pour trouver du travail à hauteur de leur formation.

D'autre part, la baisse prévisible du pouvoir d'achat des retraités, ainsi que de celui des actifs, conjuguée aux fortes contraintes financières qui pèsent sur les budgets des collectivités et les comptes sociaux, va sans aucun doute contribuer à ralentir le développement de l'économie résidentielle des territoires d'accueil. Le coût des énergies, et des transports en général, augmentant, cela peut également entraîner sur la durée une réduction de la mobilité des ménages actifs mais ainsi que des retraités.

Enfin, la bonne santé des territoires axés sur les fonctions résidentielles dépend aussi de la croissance de ceux davantage orientés vers une économie productive. La captation des revenus extérieurs ne doit pas se faire au détriment de ces territoires « productifs » et à leur développement.

Economie résidentielle et développement local : les effets positifs et négatifs

Effets positifs	Effets négatifs
Une croissance locale par captation de revenus extérieurs	Un impact faible sur l'économie locale (gains de productivité limités, rémunérations faibles, contribution aux finances locales limitée)
Une autonomie des territoires par rapport à la mondialisation	Un développement dépendant, en concurrence avec d'autres territoires, non généralisable au niveau national
Un développement stable basé sur des éléments durables (localisation des ménages)	Un développement dissuasif pour les activités productives (protection de l'environnement et qualité de vie)
Une solution pour des régions peu attractives pour les activités productives	Un développement risqué (évolution des transferts publics, effet de congestion, risques environnementaux)

L'attractivité de la Bretagne se confirme avec les nouvelles projections récentes de population de l'Insee à l'horizon 2070 : une forte progression de la population grâce à l'apport de nouveaux arrivants qui compense largement le déficit naturel, mais avec un vieillissement inéluctable de la population. Ce n'est pas le cas pour les Côtes d'Armor : la progression du solde migratoire ne compenserait pas le déficit naturel. C'est le seul département breton qui connaît une baisse de population sur cette période, le Finistère enregistrant une stabilité (+0,1%) contrairement au Morbihan (+9,1%) et à l'Ille-et-Vilaine (+20,8%).

Selon l'Insee, si les tendances démographiques récentes relatives à la natalité, la mortalité et les migrations se maintenaient, la Bretagne compterait, à l'horizon 2070, 3,6 millions d'habitants, soit

+8,5% par rapport à 2018¹¹ ce qui la placerait parmi les régions les plus dynamiques de France (4^{ème} rang).

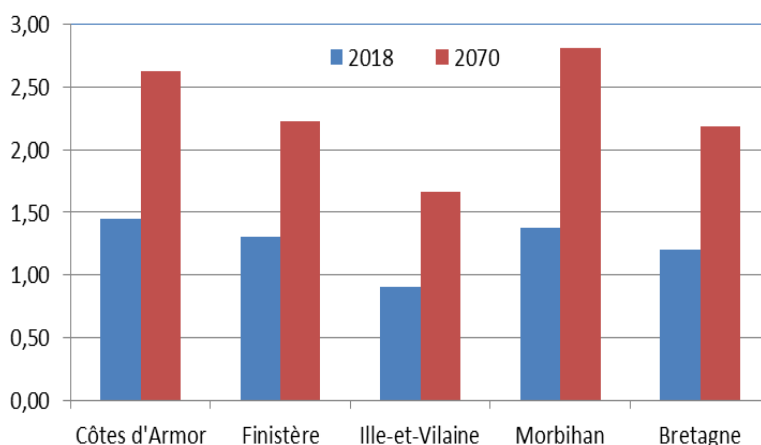
Selon ces projections, les Côtes d'Armor bénéficieraient d'une croissance jusqu'en 2044, année à compter de laquelle la population diminuerait régulièrement jusqu'en 2070. C'est en 2058 que les Côtes d'Armor enregistreraient une baisse de population par rapport à celle de 2018.

A l'horizon 2070, le département des Côtes d'Armor connaîtrait également un vieillissement marqué de sa population : forte croissance de la part des personnes de 60 ans et plus entre 2018 et 2070 alors que les moins de 20 ans et ceux âgés de 20 à 59 ans diminueraient. La part des 60 ans et plus atteindrait 45% pour le département (33% en 2018) contre 40% au niveau régional (28,5% en 2018).

Selon les prévisions de l'Insee, l'évolution de l'indice de vieillissement (part des 60 ans et plus sur celle des moins de 20 ans) traduirait une progression du poids des personnes âgées pour tous les territoires avec, pour les Côtes d'Armor, un indice de 2,62 en 2070, certes inférieur à celui du Morbihan (2,81) mais supérieur à ceux du Finistère (2,23) et, surtout, de l'Ille-et-Vilaine (1,66).

Il ne s'agit ici que de projections réalisées à partir des tendances actuelles. Toutefois, si elles se confirment, cela ne sera pas sans conséquences pour les territoires en matière d'économie et des dépenses, notamment sociales, sanitaires et environnementales...

Indice de vieillissement en 2018 et 2070
Ratio entre les plus de 60 ans et les moins de 20 ans



Il est important de signaler que les données traitées dans ce document sont majoritairement de source Insee et datent de 2019 ou 2020. Les impacts de la crise de la Covid19 ne pourront être analysés au mieux qu'à partir des données diffusés par l'Institut statistique national en 2023, 2024 (indicateurs de mobilité résidentielle et alternante, structure par âge de la population...).

Les données conjoncturelles récentes mettent en évidence une amélioration de la situation pour les Côtes d'Armor, tant au plan économique que social, ceci malgré la forte dégradation du contexte géopolitique européen et mondial (Guerre en Ukraine) et les tendances économiques et sociales observées : baisse des prévisions de croissance, progression de l'inflation, hausse des taux d'intérêts, augmentation des déficits et de la dette publics, hausse des prix des énergies et de nombreuses matières premières agricoles, alimentaires et industrielles, difficultés pour les entreprises à s'approvisionner et à recruter dans certaines filières... Mais qu'en sera-t-il au niveau communal ? Quels territoires seront bénéficiaires ? Les tendances actuelles perdureront-elle ou non ?

¹¹ Les données qui figurent dans cette partie sont basées sur le scénario central, soit une croissance bretonne de 8,5% entre 2018 et 2070.

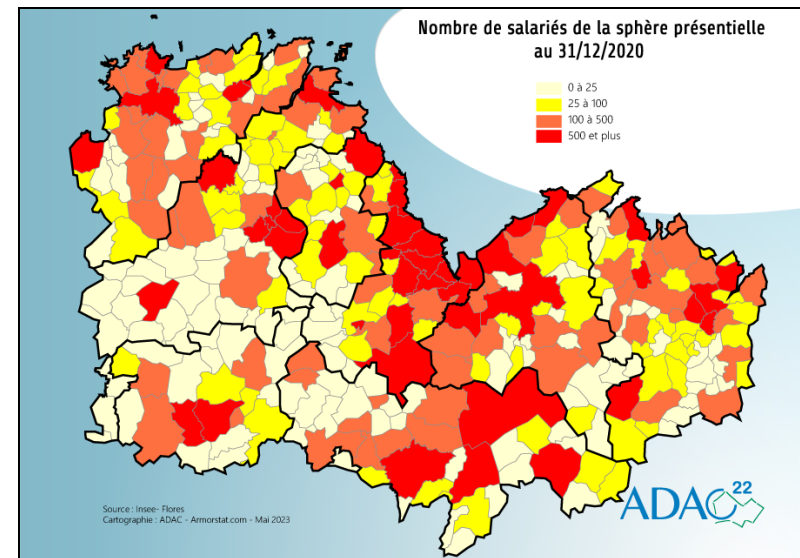
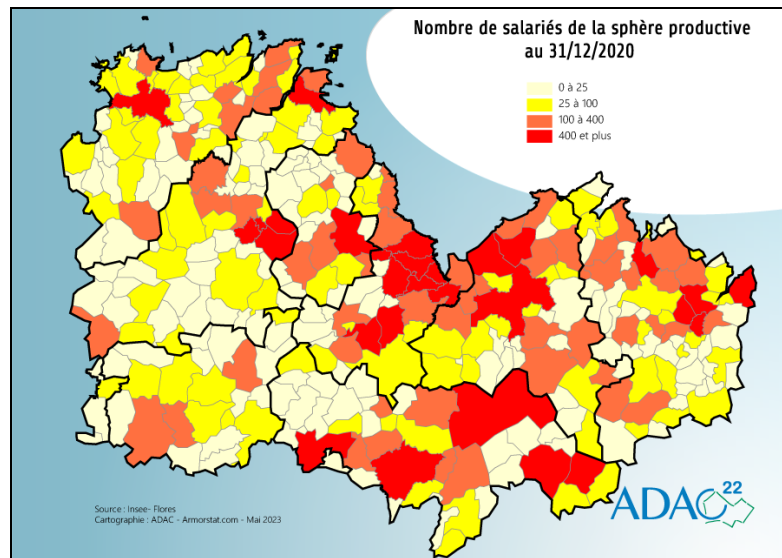
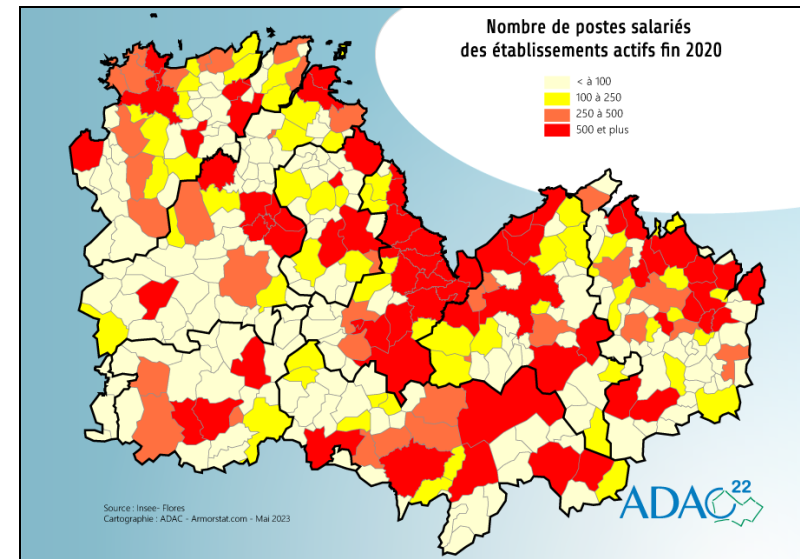
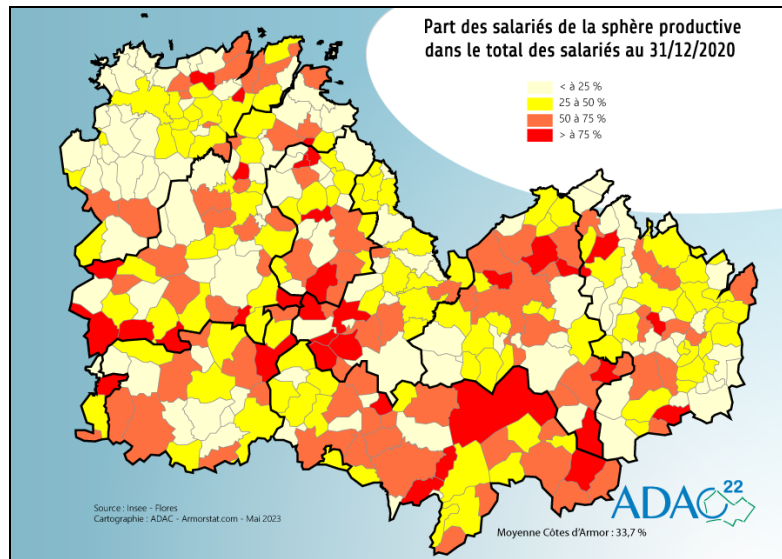
Etablissements actifs et effectifs salariés des établissements actifs par sphère économique au 31/12/2020

Source : Insee - Flores

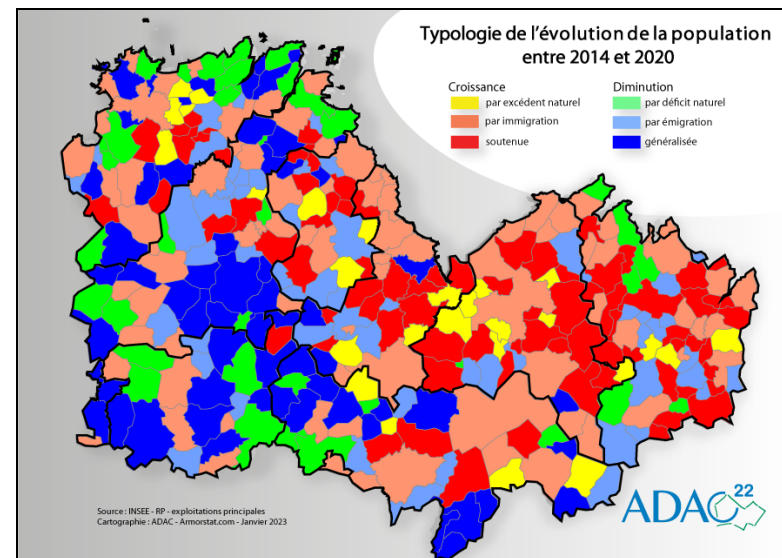
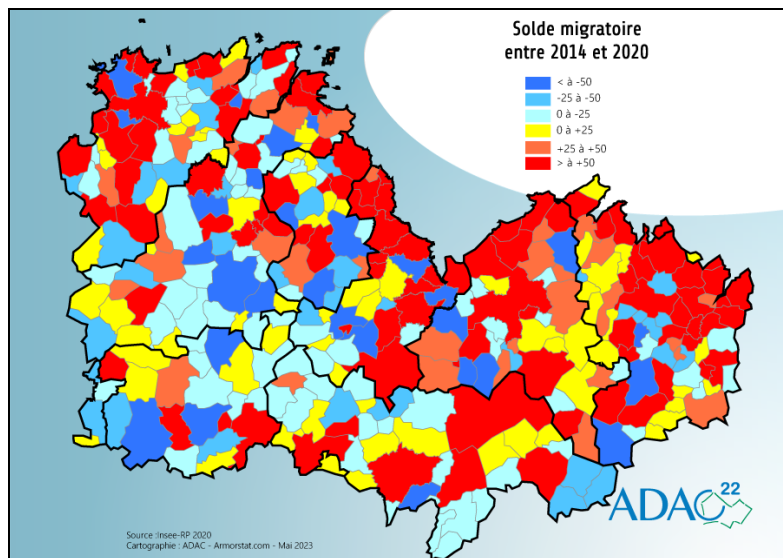
	Nombre d'établissements et d'effectifs salariés				Part dans le total des salariés en %			
	Etablissements actifs		Effectifs salariés		Etablissements actifs		Effectifs salariés	
	Côtes d'Armor	Bretagne	Côtes d'Armor	Bretagne	Côtes d'Armor	Bretagne	Côtes d'Armor	Bretagne
Sphère présentielle	12 759	71 227	126 446	778 695	65,0	66,6	66,3	65,4
dont domaine privé	11 550	66 124	81 263	513 447	58,9	61,8	42,6	43,1
dont domaine public	1 209	5 103	45 183	265 248	6,1	4,8	23,7	22,3
Sphère productive	6 862	35 713	64 367	411 831	35,0	33,4	33,7	34,6
dont domaine privé	6 849	35 641	63 028	403 737	34,9	33,3	33,0	33,9
dont domaine public	13	72	1 339	8 094	0,1	0,1	0,7	0,7
Total	19 621	106 940	190 813	1 190 526	100	100	100	100

Annexes cartographiques

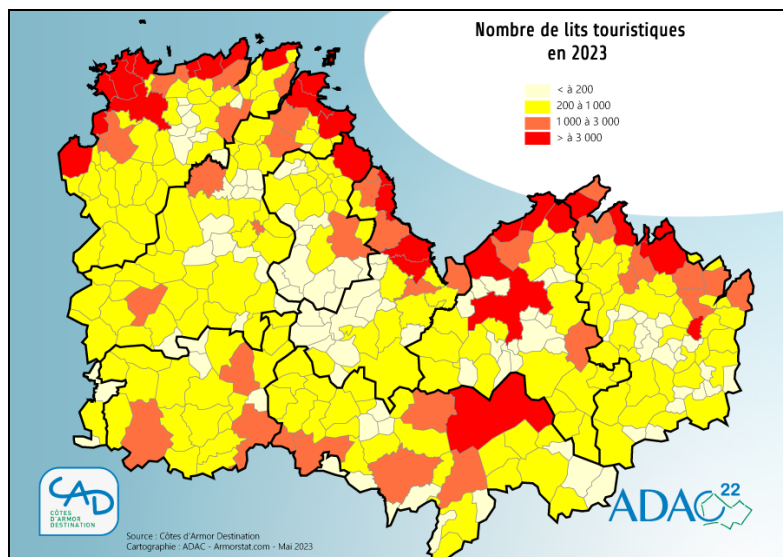
L'activité économique résidentielle



Les migrations résidentielles



Les touristes





7 rue Saint-Benoît

22000 Saint-Brieuc

02 96 62 81 27

adac22@adac.cotesdarmor.fr

adac22.bzh

armorstat.com